



# Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick 2016

**Rendement global**

**C**

Par secteur de santé

<b>Santé primaire</b>	<b>D</b>
<b>Soins aigus</b>	<b>B</b>
<b>Soutien et spécialité</b>	<b>D</b>

Par dimension de qualité

<b>Accessibilité</b>	<b>C</b>
<b>Justesse</b>	<b>C</b>
<b>Efficacité</b>	<b>C</b>
<b>Rendement</b>	<b>D</b>
<b>Equité</b>	<b>C</b>
<b>Sécurité</b>	<b>C</b>

# Points saillants



## Une note globale de C

La note globale de C du N.-B. indique que la qualité du rendement de notre système de santé est semblable à celle des autres provinces du pays.

Le rendement supérieur de nos services de soins aigus (hospitaliers) fait remonter les notes plus basses dans la santé primaire (premiers points de contact) et dans les secteurs de soutien et de spécialité (soins de longue durée et autres services), sur lesquels il faut se concentrer davantage. Dans bien des situations, on utilise les ressources des soins aigus pour offrir des soins de santé primaires ou de soutien/spécialité aux citoyens. Ainsi, des lits d'hôpitaux sont occupés par des personnes ayant des complications liées à des problèmes de santé chroniques dont les soins n'ont peut-être pas reçu le niveau de coordination et de soutien optimaux. D'autres sont hospitalisés pour recevoir des niveaux alternatifs de soins, comme de la réadaptation ou des soins de longue durée. Cela a des répercussions sur les dimensions du rendement et l'accessibilité.



## Un D pour le rendement

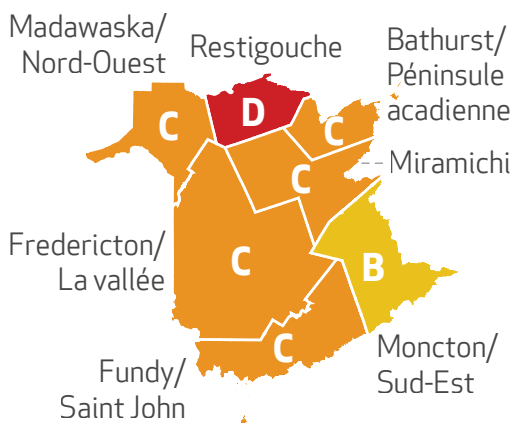
L'utilisation des ressources des soins aigus pour des services qui seraient mieux assurés par des soins primaires ou de longue durée motive en grande partie le D reçu pour la dimension du rendement. Le recours aux ressources des soins aigus plus coûteuses augmente le coût de la prestation des services et réduit le nombre de lits accessibles aux personnes qui doivent vraiment être hospitalisées. Parmi les indicateurs clés liés à ce rendement moindre, notons la durée moyenne du séjour, l'hospitalisation évitable et l'utilisation de lits pour un niveau alternatif de soins.

# C

## Il faut réduire les délais d'accès aux services (accessibilité)

Bien que le nombre de fournisseurs de soins primaires au N.-B. soit semblable ou supérieur à celui de la plupart des provinces canadiennes, accéder à ces services rapidement demeure difficile. Améliorer l'accès en temps opportun aux fournisseurs de soins primaires, aux services de santé mentale et à l'assurance médicaments permettrait aux patients de mieux s'autogérer, et permettrait une meilleure coordination des soins pour les patients, ce qui améliorerait la qualité de vie et réduirait les hospitalisations. Un accès en temps opportun aux places en foyers de soins et à des options de soins à plus long terme amélioreraient aussi nos notes.

### Notes globales par zone de santé



Comprendre la variabilité des services de soins de santé dans la province peut aider à établir des priorités pour la prise de décisions, à établir des cibles de rendement, et à favoriser la prestation de services de santé accessibles, efficaces et équitables.

### Comment changer?

Le fait qu'il n'y a eu aucune amélioration notable de ces notes depuis 2010 reflète un besoin de mesures plus ciblées dans les domaines clés. Il faut comprendre les points sensibles et analyser les coûts, la qualité et les résultats souhaités, ainsi que fixer des points de repères et des cibles dans le prochain plan provincial de la santé.

## Comment les notes sont-elles calculées?

Les notes du Nouveau-Brunswick sont attribuées selon le rendement de la province, relativement à celui des autres provinces, pour plus de 100 indicateurs. Un A+ indique un rendement *meilleur que* plutôt qu'un rendement *excellent*. Les notes des zones sont calculées selon leur rendement relativement à celui des autres zones. Les notes vont de A+ à F.

## Pour plus d'information

Pour les indicateurs compris dans les calculs des notes, télécharger notre fichier Excel de la Fiche de rendement 2016 au [www.csnb.ca](http://www.csnb.ca).

## Qui nous sommes

La population du Nouveau-Brunswick a le droit de connaître les décisions prises, de faire partie du processus décisionnel, et de connaître les résultats livrés par le système de santé et ses coûts. Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (CSNB) encouragera cette transparence, cet engagement et cette responsabilité en engageant la population dans un dialogue significatif, en mesurant, surveillant et évaluant la santé de la population et la qualité des services en santé, en informant la population sur l'état de la performance du système de santé et en recommandant des améliorations au ministre de la Santé.

## Pour nous joindre

Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick  
Pavillon J.-Raymond-Frenette  
100, rue des Aboiteaux, bureau 2200  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 7R1  
Téléphone : 1 (877) 225-2521  
1 (506) 869-6870  
Télécopieur : 1 (506) 869-6282  
Web : [www.csnb.ca](http://www.csnb.ca)